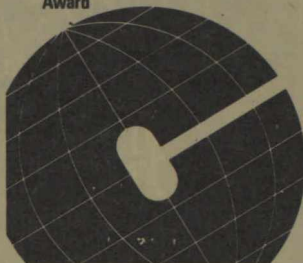


Le Canada et l'Afrique

The
McLuhan
Teléglobe
Canada
Award

Le Prix
McLuhan
Téléglobe
Canada



Le Canada contribue à l'Année mondiale des communications en créant le Prix McLuhan Téléglobe Canada.

Le Prix McLuhan Téléglobe Canada, prix international en communication, rend hommage à la mémoire de ce grand philosophe de la communication que fut Marshall McLuhan. Placé sous le patronage de l'Unesco, le Prix a été créé par la Commission canadienne pour l'Unesco, en association avec Téléglobe Canada, qui en assure le financement. D'une valeur de 50 000 dollars canadiens, le Prix, accompagné d'une médaille commémorative, sera offert tous les deux ans. La création de ce Prix, en 1983, coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de la Commission canadienne pour l'Unesco.

Objet du prix

Le Prix a pour objet de «mettre en lumière toute oeuvre ou toute action qui aura contribué d'une manière exceptionnelle à permettre de mieux comprendre l'influence exercée par les moyens et la technologie de communication sur la société en général et plus particulièrement sur sa vie culturelle, artistique et scientifique».

Admissibilité

Le Prix, ouvert à des candidats de toutes nationalités, récompensera un particulier ou une équipe. Les institutions, organisations et sociétés ne sont pas admissibles.

Désignation du lauréat

Pour le Prix 1983, le jury comprend les personnes suivantes:

Harry J. Boyle, ancien président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

André Bureau, président des Entreprises Télémedia;

Malcolm Ross, critique littéraire, éditeur, professeur de littérature anglaise à l'Université Dalhousie, Halifax;

Fernand Séguin, chercheur, lauréat du Prix Kalinga de l'Unesco pour la vulgarisation scientifique;

Betty Zimmerman, directeur de Radio Canada International, membre de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, Unesco (Commission MacBride, 1976-1980).

Date limite

Les candidatures seront reçues le 31 juillet 1983 au plus tard. La remise du Prix 1983 est prévue pour la fin de l'année.

On peut se procurer le texte officiel du Règlement du Prix auprès des commissions nationales pour l'Unesco ou auprès de la Commission canadienne pour l'Unesco à l'adresse suivante:

Commission canadienne pour l'Unesco
255, rue Albert
Case postale 1047
Ottawa, Canada
K1P 5V8